



Ambassade d'Irlande  
Service des Visas  
4 Rue Rude  
75116 Paris

**Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.**

**Documents à fournir pour obtenir un visa ETUDES/COURS D'ANGLAIS  
AFIN DE TRAITER RAPIDEMENT VOTRE DOSSIER, MERCI DE BIEN VOULOIR  
NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT  
ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE.  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.**

Tous les documents doivent être **ORIGINAUX**.

Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés.  
Tous les documents (sauf relevés bancaires et bulletins de salaire) doivent être  
écrits en **ANGLAIS** ou accompagnés d'une traduction.

	Documents demandés
1.	Formulaire de demande de visa complété, signé et daté par le demandeur.
2.	<b>Passeport original, valide six mois minimum</b> après la date prévue de retour en France.
3.	Deux photos d'identité <u>récentes</u> et en couleur.
4.	<b>Original ou copie certifiée conforme de la Carte de Séjour / Carte de Circulation pour les Mineurs / Carte Spéciale</b> , valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France.
5.	Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). NB: Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 8 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris
6.	Lettre expliquant en détail les raisons du séjour en Irlande (votre séjour dans le cadre de vos études...)
7.	<b>Si vous êtes employé</b> : une lettre de votre employeur indiquant votre ancienneté dans la société, la date du début de vos congés, et la date de reprise de votre travail dans cette société. <b>Si vous êtes étudiant</b> : une lettre de votre université indiquant les cours suivis, depuis combien de temps, la durée (en trimestres ou années) qu'il reste à effectuer dans cette université avant la fin de vos études, et que vous y reprendrez

	<p>vos études à la fin de votre séjour en Irlande.</p> <p>NB : Toutes les lettres remises à nos services doivent être sur papier à <u>en-tête de la société ou de l'université</u>, avec les coordonnées complètes, (adresse postale, nom d'un contact et son titre dans la société, n° de téléphone fixe, une adresse email si possible).</p> <p>La lettre doit être datée depuis moins de quatre semaines au moment de la demande.</p>
8.	<p><b>Une LETTRE détaillée et signée de L'ECOLE ou de l'UNIVERSITE d'accueil en Irlande</b> confirmant le cursus suivi et indiquant les <u>dates et la durée du séjour</u> ainsi que <u>la preuve de votre LOGEMENT en Irlande</u>. Si le logement n'est pas fourni par l'université, voir section 9. (a) ou (b).</p>
9. (a)	<p><b>Logement:</b>  <u>Si vous logez chez un parent ou un ami en Irlande</u>, vous devez fournir une lettre d'invitation datée et signée de la personne qui vous reçoit chez elle, avec son adresse mentionnée sur la lettre (celle où vous logerez). Cette lettre doit confirmer que vous logerez bien à cette adresse pendant toute la durée de votre séjour. Une lettre expliquant comment vous avez rencontré votre contact en Irlande ou le lien de parenté existant entre vous, en apportant la preuve de vos affirmations.</p> <p>Si votre hôte en Irlande est un citoyen européen, la copie de son passeport doit accompagner la lettre d'invitation.  Si votre hôte en Irlande est ressortissant d'un pays en dehors de l'UE, la copie de la carte de séjour (GNIB card) ainsi que celle de son passeport doivent accompagner la lettre d'invitation.</p> <p>NB : La lettre doit être datée depuis moins de quatre semaines au moment de la demande de visa.</p>
(b)	<p><u>Si vous logez à l'hôtel, en auberge de jeunesse ou dans un Bed and Breakfast</u>, vous devez fournir une confirmation de votre réservation incluant les coordonnées de l'établissement, votre nom et les dates exactes de votre séjour à l'hôtel (seuls les documents originaux sont acceptés).</p>
10.	<p>Lettre de votre employeur ou de l'école montrant qui sera responsable des frais lors du séjour (transport, logement).</p>
11. (a)	<p><b>Preuve du financement de votre voyage :</b>  et de la façon dont vous allez subvenir à vos besoins durant votre séjour. Un relevé bancaire couvrant les derniers <b>6 mois</b> avant votre demande de visa et montrant que vous disposez des fonds suffisants pour couvrir vos dépenses personnelles est à fournir ainsi que <b>3 derniers</b> bulletins de salaire.</p> <p>Les relevés bancaires doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre des <b>originaux</b>.</li> <li>- Mentionner votre <b>adresse actuelle</b>.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure les transactions effectuées juste avant votre demande de visa.</li> <li>- Afficher un <b>solde créditeur</b>. Les sommes déposées avant la demande ne sont pas prises en considération.</li> </ul>
(b)	<p><u>Si vous recevez une aide financière de la part de votre époux/épouse, partenaire ou membre de votre famille, celui-ci/celle-ci doit fournir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une preuve de financement sous la forme de relevés bancaires et de bulletins de salaire (cf. 11 a).</li> <li>-Une lettre originale, datée et signée indiquant qu'il/elle assure le financement de votre séjour.</li> <li>-Une lettre expliquant comment il/elle vous connaît ou quel lien de parenté existe entre lui/elle et vous, ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.</li> </ul>
12.	<p>Fournir toute demande antérieure que vous auriez faite pour un visa pour l'Irlande, y compris les refus.</p> <p>Si vous vous êtes déjà vu refuser un visa pour un autre pays, les détails de ce refus doivent nous être transmis.</p>
13.	<p><b>Les étudiants, retraités et chômeurs doivent se munir d'une attestation d'assurance médicale internationale</b> (accident et rapatriement) sur la période du séjour en Irlande. <u>(La Carte de vitale ou la carte de sécurité sociale européenne ne suffisent pas)</u></p>
14.	<p><b>Une déclaration écrite par vous-même</b>, certifiant que vous respecterez les conditions de votre visa, que vous ne serez pas une charge pour l'Etat, et que vous quitterez le territoire à la fin de votre séjour en Irlande. (indiquer votre numéro de téléphone actuel sur cette lettre).</p> <p>Si vous séjournez avec un membre de votre famille ou avec un ami, une déclaration de leur part est aussi requise.</p>
15.	<p><b>Votre ATTESTION de BOURSE</b> si vous en êtes bénéficiaire</p>

**L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa.**